

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1035

présenté par

M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Cherpion, Mme Audibert, M. Kamardine,  
Mme Valérie Beauvais, M. Cordier, Mme Meunier, M. Dive, M. Meyer, M. Cattin, Mme Porte,  
M. Jean-Claude Bouchet et M. Menuel

---

## ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.